



VICE-RECTORAT
MAYOTTE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



VICE RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr

INSTITUTEUR ANIMATEUR INFORMATIQUE (IAI) AUPRES DE L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE CONSEILLÈRE TECHNIQUE ASH

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, le conseiller pédagogique est nommé au sein de l'équipe ASH.

Il exerce une mission départementale.

L'IEN conseillère technique ASH a pour mission de mettre en œuvre la politique d'éducation inclusive dans le département.

Quelques éléments d'ordre contextuel (rentrée 2017-2018)

- Les personnels
218 postes :
 - 173 postes d'enseignants ;
 - 22 postes de psychologues scolaires ;
 - 8 postes de directeurs adjoints chargés de SEGPA
 - 5 postes au sein de l'équipe départementale ASH (dont 4 postes de conseillers pédagogiques)
 - 10 postes d'enseignants chargés d'assurer les remplacements dans l'ASH.
 - Les structures et les dispositifs
 - 10 SEGPA
 - 20 ULIS de collège et 2 ULIS de LP
 - des établissements et services médico-sociaux et de santé : 1 IME DI/PH/TED 93 places, 1 SESSAD DI/PH/TED 169 places, 1 SESSAD-ITEP 32 places, 1 SAAAIS-SSEFIS 79 places, un dispositif innovant d'accueil temporaire (DIAT) 60 places
 - un centre pénitentiaire et deux dispositifs relevant de la PJJ.

DESRIPTIF DU POSTE

Missions

A l'échelle de l'équipe départementale ASH :

- **construction et administration de l'espace réservé à l'ASH sur le site du vice-rectorat**
L'IAI élabore et administre l'espace dédié à l'ASH sur le site du vice-rectorat de Mayotte.
Il organise et gère l'espace partagé par l'équipe de circonscription.
- **construction d'outils**
L'IAI développe des outils au sein de l'équipe : tableau de bord, applications facilitant le secrétariat, la gestion des dossiers d'orientation vers l'EGPA, des AESH et du matériel pédagogique adapté, la préparation de la carte scolaire, etc.
- **enquêtes**
L'IAI accompagne le renseignement des enquêtes demandées au niveau départemental ou national :
 - enquêtes 3 et 12 ;
 - enquête 32 ;
 - enquêtes personnels ASH ;
 - enquêtes AESH ;
 - etc.

- **professionnalisation de l'équipe** Il assiste les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans la gestion des bases d'informations.
Il soutient l'équipe départementale ASH dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

A l'échelle du département :

- **formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** Il anime des actions de formation portant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des AESH.
- **formation et accompagnement des enseignants sur le terrain** Il participe aux actions définies dans le cadre du plan de formation initiale et continue.
Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique.
Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.
Il accompagne les enseignants dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le terrain :
 - aspects administratifs ;
 - aspects pédagogiques.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- instituteur d'Etat recruté à Mayotte (IERM) ou professeur des écoles (PE)

Compétences attendues

L'IAI montre :

- une excellente maîtrise des technologies de l'informatique et de la communication (TIC) ;
- une bonne connaissance de l'ASH ;
- des compétences dans le domaine de la formation ;
- une grande vivacité d'esprit et une forte disponibilité.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience dans la formation.

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur de Mayotte (division des personnels du 1^{er} degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et un inspecteur de circonscription du premier degré ou un conseiller pédagogique.

REMARQUES

Durée de travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'ASH en concertation avec le conseiller pédagogique.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.